



L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de DANGE-ST-ROMAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte MORIN, 1^{ère} Adjointe, par suppléance, Monsieur le Maire étant empêché pour raisons de santé.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2019

Membres présents en exercice : RENOUX Laurent - MARQUES-NAULEAU Nathalie - DEBORT Patrice - DUBOIS Marie-France - DUBOIS Gaëtan - LOIZON Carole – BRETON Jacques - BRAGUIER Isabelle - BRAULT Laurent - LASGORCEIX Michel – GOUYETTE Isabelle - ALLIGNET Dominique - TRINQUARD Béatrice - LEDON Didier – MALBRANT Michel – BODIN Jean-Paul

Pouvoirs :

ROY Franck donne pouvoir à LASGORCEIX Michel
BEZAUD Cyril donne pouvoir à RENOUX Laurent

Absent excusé :

DAGUISE Claude

Absents

LAFUIE Séverine - BRAGUIER Pierre - CANNAUD-CARDOSO Christelle

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice TRINQUARD

Madame MORIN ouvre la séance à 18h30

Approbation du procès-verbal du conseil en date du 25/02/2019:

Aucune observation n'est formulée ; le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire

- En raison de l'infarctus dont a été victime Monsieur DAGUISE, Madame MORIN assure la suppléance jusqu'à son rétablissement ; l'ensemble du conseil souhaite un prompt rétablissement à Monsieur le Maire
- Le groupe accueilli par la commune le samedi 20 juillet à l'occasion du festival des Heures vagabondes est le groupe The Inspector Cluzo.

Ordre du Jour :

2019-17- Comptes administratifs 2018 et affectation des résultats

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame MORIN cède la présidence du Conseil à M. BRETON Jacques, doyen de l'assemblée, lequel est régulièrement désigné à l'unanimité par le Conseil pour procéder à la présentation des comptes administratifs pour l'exercice 2018.

Compte administratif Commune

- Affectation du résultat fonctionnement
au besoin de financement (art 1068 – investissement recettes) : 72 978.26 €
- Excédent de fonctionnement à reporter au budget 2019 (art 002) : 319 314.25 €
- Déficit d'investissement à reporter au budget 2019 (art 001) : 196 602.27 €

Compte administratif Photovoltaïque :

- Déficit de fonctionnement à reporter au budget 2019: 2 166.89 €
- Excédent d'investissement à reporter au budget 2019 : 28 489.45 €

Compte administratif enfance jeunesse:

- Excédent de fonctionnement 2019 : 120 406.00 €
- Déficit d'investissement 2019 : 2 838.62 €

Compte administratif Lotissement La Grenouillère Ouest (Gué I) :

- Déficit de fonctionnement à reporter au budget 2019 : 1 914.00 €
- Déficit d'investissement à reporter au budget 2019 : 112 281.76 €

Compte administratif Lotissement Gué II :

- Déficit de fonctionnement à reporter au budget 2019 : 540.00 €
- Excédent d'investissement à reporter au budget 2019 : 24 243.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes administratifs 2019 et les affectations des résultats tels que présentés ci-dessus.

2019-18 - Approbation des comptes de gestion 2018 du Trésorier

Monsieur DEBORT informe le Conseil que les comptes de gestion présentés par Madame LEBRUN, Trésorière Municipale, sont conformes aux comptes administratifs et propose donc de les adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion 2018, dressés par la Trésorière municipale.

2019-19 - Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur DEBORT propose, comme chaque année, le vote des taux d'impositions communaux pour l'année 2019 ; plusieurs simulations ainsi que leurs incidences financières ont été transmises aux membres du Conseil Municipal lors de la commission des finances du 20 mars 2019.

Au vu des éléments présentés et compte tenu du contexte économique difficile mais aussi de l'augmentation importantes des bases par l'Etat (+ 2.2 % contre 1.2 % l'an passé), Monsieur DEBORT propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Les taux 2019 seront donc les suivants :

Taxe d'Habitation	11.69 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties	12.83 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	33.22 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2019.

2019-20 - Vote de la participation des communes qui acceptent la scolarisation de leurs enfants dans les écoles publiques de Dangé-Saint-Romain- année scolaire 2019-2020

Comme chaque année, Monsieur DEBORT rappelle que les services scolaires publics de la commune de Dangé-Saint-Romain accueillent des enfants de communes extérieures dans le cadre de dérogations scolaires. Il convient donc de voter le montant de participation pour l'année scolaire 2019-2020 correspondant à ces frais de scolarité.

Pour rappel année scolaire précédente :

- Montant par enfant scolarisé en maternelle : 790€
- Montant par enfant scolarisé en primaire : 380€

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, Monsieur DEBORT propose au conseil de reconduire la somme de **790€ pour un enfant scolarisé en maternelle et 380€ pour un enfant scolarisé en primaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents (18 voix pour et 1 voix contre), adopte les montants proposés ci-dessus au titre de la participation des communes acceptant la scolarisation de leurs enfants dans les écoles publiques de Dangé-Saint-Romain pour l'année scolaire 2018-2019.

2019-21 - Vote de la contribution obligatoire à l'OGEC (Ecole Saint Gabriel) – année 2019

Nathalie MARQUES-NAULEAU ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Au titre de la contribution obligatoire versée aux écoles privées sous contrat, Monsieur DEBORT propose au Conseil de reconduire les montants votés l'an passé, conformément aux calculs du coût d'un élève de l'école publique, soit :

- Montant par enfant, domicilié à Dangé-Saint-Romain, scolarisé en maternelle St Gabriel : 790€
- Montant par enfant, domicilié à Dangé-Saint-Romain, scolarisé en primaire St Gabriel : 380€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve les contributions obligatoires, exposées ci-dessus, versées à l'OGEC pour les enfants domiciliés sur Dangé-Saint-Romain et scolarisés à l'école Saint Gabriel en 2019.

2019-22 - Vote de la subvention 2019 au CCAS et Foyer Résidence

Tel qu'exposé en commission des finances, Monsieur DEBORT propose de verser en 2019, une subvention de 6 000 € au CCAS et 10 000 € au Foyer Résidence, conformément aux besoins du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une subvention de 6 000 € au CCAS et 10 000 € au Foyer Résidence pour l'année 2019.

2019-23 - Vote des subventions 2019 aux associations

Madame DUBOIS soumet au conseil le vote des subventions aux associations et écoles pour l'année 2019.

Madame DUBOIS propose, compte tenu de la nécessité de maîtriser les dépenses communales dans un contexte de diminution des dotations de l'Etat, de reconduire les subventions versées l'an passé, excepté pour :

- Comité de jumelage Koubri : 3 500 € (au lieu de 2 333 € en 2018); une augmentation est accordée afin de soutenir les importants projets réalisés et l'investissement personnel des membres de l'association (particulièrement le financement d'un voyage de la Présidente sur fonds propres)
- Union Musicale : sur proposition de l'association, baisse de la subvention à 6 250 €
- Capoeira : 250 € (nouvelle association)
- Sport Bellevue : 200 € (nouvelle demande)

- Conciliateur de justice : il n'est plus attribué de subvention dans la mesure où il n'y a plus de permanence sur la commune

Un courrier de notification de la subvention votée sera envoyé aux associations tout en précisant que la commune souhaite rester attentive à toute demande particulière ou exceptionnelle pour un projet défini ou pour équilibrer le budget d'une association en difficulté.

La subvention de 1 000 € demandée par la MAM est refusée (3 abstentions et 15 contre), dans la mesure où il s'agit d'une activité professionnelle exercée par les assistantes maternelles ; ainsi, par souci d'équité envers les autres professionnels installés sur la commune, la municipalité ne peut participer à l'acquisition de matériel (poussette, lave-linge).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations et écoles telles que présentées dans le tableau ci-joint.

- à la majorité des membres présents (1 abstention) pour Kouabri
- à l'unanimité pour toutes les autres subventions

Il est précisé que les conseillers municipaux Présidents d'associations ne prennent pas part au vote de la subvention concernant leur association.

2019-24 - Vote du budget primitif 2019 communal

Monsieur DEBORT présente la proposition de budget communal 2019 exposée en commission des finances le 20 mars 2019.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Il est exposé au conseil les diminutions de dotations de l'Etat ; ainsi, sur une période de 8 ans (entre 2010 et 2018), la DGF aura diminué de 44 %, ce qui nécessite que la municipalité poursuive une gestion raisonnée.

Madame LEBRUN, Trésorière municipale, confirme la gestion saine du budget communal et rappelle les échanges constructifs entre les services de la Trésorerie et de la commune.

Monsieur DEBORT propose de voter le Budget Primitif 2019 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 918 916.25 €
- Section d'investissement : 2 053 778.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif communal 2019 présenté ci-dessus.

2019-25 – Vote du budget primitif 2019 photovoltaïque

Monsieur DEBORT présente la proposition de budget photovoltaïque 2019 conforme à la présentation effectuée en commission des finances le 20/03/2019.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur DEBORT propose de voter le Budget Primitif 2019 photovoltaïque qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 30 410.39 €
- Section d'investissement : 51 032.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif photovoltaïque 2019 présenté ci-dessus.

2019-26 – Vote du budget primitif Enfance-jeunesse / accueils de loisirs (ALSH) 2019

Monsieur DEBORT présente la proposition de budget enfance-jeunesse (ALSH) 2019 conforme à la présentation effectuée en commission des finances le 20/03/2019.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur DEBORT propose de voter le Budget Primitif 2019 du service enfance-jeunesse (ALSH) qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 738 698.14 €
- Section d'investissement : 10 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif enfance-jeunesse (ALSH) 2019 présenté ci-dessus.

2019-27 – Vote du budget primitif 2019 lotissement La Grenouillère Ouest (Gué I)

Monsieur DEBORT présente la proposition de budget lotissement 2018 conforme à la présentation effectuée en commission des finances le 20/03/2019.

Monsieur DEBORT fait lecture des propositions budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur DEBORT propose de voter le Budget Primitif 2019 du service lotissement qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 114 195.76 €
- Section d'investissement : 112 281.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif lotissement La Grenouillère Ouest (Gué I) 2019 présenté ci-dessus.

2019-28 – RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté) – subvention de fonctionnement année scolaire 2018-2019

Madame MORIN informe le conseil municipal que le RASED, qui permet à des enseignantes spécialisées de l'éducation nationale de dispenser des aides spécifiques aux élèves en grande difficulté, était précédemment subventionné par la Communauté de Communes Les Portes du Poitou.

Depuis la dissolution de la Communauté de Communes au 01/01/2017, le financement du RASED relève de la compétence des communes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de participer à hauteur de **1€** par élève scolarisé dans les écoles publiques maternelle et primaire, comme le faisait précédemment la Communauté de Communes.

Notre commune ayant 198 élèves inscrits pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé de verser une subvention de **198 €** au RASED pour l'année scolaire 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 198 € au RASED pour l'année 2019.

2019-29 – Subvention voyage scolaire – Collège Saint Pierre

Nathalie MARQUES-NAULEAU ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Madame MORIN fait part au Conseil de la demande de subvention du Collège St Pierre à l'occasion de voyages pédagogiques organisés en 2019.

Il est proposé au Conseil de participer au voyage scolaire des 4^{ème} et 3^{ème} en Italie du 21 au 27 mai 2019. Il est précisé que 13 enfants domiciliés sur notre commune participeront à ce voyage.

Conformément aux subventions versées pour des séjours identiques, il est proposé que la commune participe à ce voyage à hauteur de 50 € par élève domicilié sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention de 50 € par élève domicilié sur la commune, pour le voyage scolaire des 4^{ème} et 3^{ème} en Italie en mai 2019.

La subvention d'un montant total de 650 € sera versée à l'OGEC, qui se chargera de redistribuer cette somme aux familles concernées.

2019-30 – Participation de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques

Face au caractère invasif du frelon asiatique et aux risques qui affectent tant la sécurité publique que l'économie apicole et l'environnement, il est proposé de soutenir financièrement les administrés dans la destruction des nids de frelons.

Laurent RENOUX, ayant reçu procuration de Cyril BEZAUD, donne lecture d'éléments transmis par ce dernier sur le sujet.

Après avoir entendu les suggestions de chacun, il est proposé que la commune participe selon les modalités suivantes :

- Bénéficiaires de l'aide : les particuliers et les agriculteurs dont la propriété est située sur la commune de Dangé Saint Romain
- Montant forfaitaire de l'aide pour une intervention: 80 € (l'aide apportée par la commune ne peut être supérieure au montant TTC de la dépense)
- Période de destruction des nids : du 15 mars au 30 novembre
- Intervention d'une entreprise habilitée à la destruction de ce type de nid
- Présentation d'une facture acquittée par l'administré
- Contrôle préalable par la collectivité (élu, personnel municipal)

Il est rappelé qu'au préalable, il est préconisé l'installation de pièges à frelons ; des pièges sont disponibles gratuitement en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide la participation de la commune à hauteur de 80 € pour les administrés devant faire procéder à la destruction d'un nid de frelons.

2019-31 – Dispositif subvention rénovation de façades

Madame MORIN rappelle le dispositif d'aide en place sur la commune pour la rénovation des façades : En mars 2016, le conseil municipal avait défini les nouvelles modalités d'attribution des subventions rénovation de façade, tel que suit :

- Montant de la subvention :
 - **10 % du montant HT des travaux, plafonnée à 500 € par dossier**
 - **Attribution d'une seule subvention par tranche de 5 ans.**
- Conditions d'octroi :
 - Rénovation de murs de façades **visibles** de la rue, de chemin ou de route
 - Réalisation de travaux de maçonnerie et/ou d'enduits sur tous bâtiments exceptés ceux de nature publique ou para-publique

- Exécution des travaux par un artisan patenté
- Respect du code de l'urbanisme pour les teintes et matériaux
- Production de factures acquittées
- La subvention ne concerne pas les simples travaux de nettoyage

Au vu de plusieurs interrogations sur l'utilité de cette subvention, Madame MORIN propose d'engager une réflexion sur la poursuite de ce dispositif.

Après avoir demandé à chacun de s'exprimer sur ce sujet, il s'avère que la majorité des élus souhaite privilégier l'accompagnement des administrés dans la lutte contre le frelon asiatique (cf délibération précédente) et propose donc la diminution de l'aide apportée ou la suppression du dispositif.

Cette question est donc soumise au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents,

- **12 voix pour la suppression du dispositif subvention rénovations de façades**
- **4 voix pour la diminution de l'aide à hauteur de 250 €**
- **3 voix pour la poursuite de la subvention à hauteur de 500 €**

Décide la suppression du dispositif des subventions rénovations de façades à compter du 1^{er} septembre 2019.

Il est précisé que tous les dossiers en cours seront instruits.

2019-32 – Tarifs des activités organisées sur la commune de Mondion par l'accueil de loisirs d'Ingrandes

Madame MARQUES-NAULEAU rappelle que le centre de loisirs d'Ingrandes organise chaque année durant plusieurs semaines l'été des activités sur la commune de Mondion, afin de participer à l'animation de la commune.

En 2019, il sera proposé 15 jours d'ateliers en été. Il est proposé au conseil municipal de fixer de nouveaux tarifs pour cette animation afin de répondre aux attentes de toutes les familles :

<u>Activités culturelles Mondion</u>	
(activité l'après-midi + goûter)	
Tarif pour la semaine	15.00 €

<u>Journée à l'accueil de loisirs et activités culturelles Mondion</u>		
(matin centre de loisirs d'Ingrandes, repas du midi, activités Mondion l'après-midi et goûter ; transport inclus)		
	<u>Quotient familial</u>	<u>Tarifs à la semaine</u>
Forfait 5 jours consécutifs	1	15.00 €
	2	22.00 €
	3	30.20 €
	4	35.00 €
	5	45.00 €

Ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération intervienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte les tarifs présentés ci-dessus pour les activités organisées à Mondion en 2019.

Il est précisé que cette délibération restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération intervienne.

2019-33 – Dénomination rue intérieure lotissement du Gué II

Dans le cadre de la création du lotissement du Gué II, il convient de dénommer la rue intérieure de ce lotissement.

Monsieur DUBOIS communique 2 propositions :

- commission voirie : Allée du Verger
- conseil des sages : Rue des Vignes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents,

- **12 voix pour l'Allée du Verger**
- **6 voix pour la Rue des Vignes**
- **1 abstention**

Décide de dénommer la rue intérieure du lotissement du Gué II « Allée du Verger ».

2019-34 – Avis du conseil – proposition de périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant de la Creuse (SAGE)

Monsieur BRETON informe le conseil que les services de la Préfecture sollicitent l'avis de la municipalité sur le projet d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant de la Creuse (SAGE).

Conformément aux articles R212-26 et suivants du Code de l'Environnement, le conseil doit émettre un avis sur le périmètre de ce SAGE.

Monsieur BRETON présente au conseil les éléments concernant ce Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant de la Creuse (SAGE).

Monsieur BRETON propose d'accepter ce périmètre du SAGE avec 2 réserves :

- Périmètre à définir avec plus de précisions
- Exclure toute participation financière de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, décide de s'abstenir sur ce projet de périmètre du SAGE du bassin versant de la Creuse (12 abstentions, 5 voix pour ce périmètre avec les 2 réserves ci-dessus et 2 voix contre).

2019-35 – Motion – collectif de défense des barrages hydroélectriques de la Vienne

Madame MORIN rappelle au conseil le courrier adressé à la commune par le collectif de défense des barrages hydroélectriques de la Vienne (cf courrier transmis au conseil) ; il est proposé au conseil d'adopter une motion contre la privatisation de l'exploitation des concessions hydroélectriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, affirme :

- **Que les concessions hydrauliques sont un bien commun et que leur devenir est l'affaire de tous**
- **Que la responsabilité publique et nationale concernant la gestion de l'eau et la production hydroélectrique doit être assurée dans le cadre d'un Service Public National**
- **Qu'une privatisation aura pour seul but la recherche de rentabilité financière avec pour conséquences, la perte de la maîtrise publique de l'eau et de l'énergie ainsi qu'une augmentation importante du prix de l'électricité.**

En conséquence le conseil municipal s'oppose au projet de privatisation.

Cette motion sera envoyée aux services concernés.

Questions diverses – Informations

Aucun autre sujet n'ayant été évoqué, Madame MORIN clôt la séance.

Prochain Conseil Municipal le 2 mai 2019 à 18h30

La séance est levée à 21h00